

# Délibération du conseil municipal du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le 31 mars à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

**Présents** : Mesdames FERET Béatrice, STALIN Samya, LETAILLEUR Catherine, JACQUES Valérie, BOUXIN Christine, Messieurs CAHAGNE Dominique, BRIDONNEAU Alain, HALLER Dylan, METOT Fabrice, FOURE Cyrille, LEBEL Jean-Claude.

**Nombre de membres** :

en exercice 11  
présents 11  
votants 11

**Secrétaire de séance** : BOUXIN Christine

## **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026**

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les taux suivants :

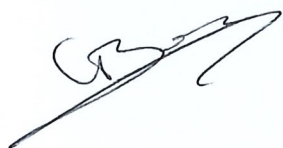
- Taxe foncière (bâti) : 40,29 %
- Taxe foncière (non bâti) : 65,58 %
- Taxe habitation : 18.24 %

Pour l'année 2026

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance,  
Christine BOUXIN



Le Maire,  
Dominique CAHAGNE



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 027-212703961-20260331-2026\_12-DE

